

Environnement | Sur l'île de Ré, le phare des Baleines se met aux transports doux



Chaque été la population de l'île de Ré décuple et certains sites sont assaillis, comme le site du phare des Baleines qui accueille plusieurs centaines de milliers de visiteurs. Pour lutter contre les bouchons, la pollution sonore et de l'air, le Département de Charente-Maritime et la Communauté de communes de l'île de Ré ont mis en place une toute nouvelle navette électrique sur le phare des Baleines. Ce service gratuit est en particulier à destination des personnes à mobilité réduite, pour leur permettre de rallier l'entrée du parking au phare.

Equippé d'une rampe d'accès et d'un plancher plat, ce bus d'une capacité de 22 places circulera tous les jours de 11h à 21h du 14 juillet au 2 septembre inclus, les horaires restant à l'appréciation de l'exploitant. Avec son petit gabarit (longueur 5.89m, largeur 2.07m), il est particulièrement adapté à la circulation sur ce chemin semi-piéton menant au phare.

Cette action est pour l'instant menée à titre expérimentale. « Un suivi quotidien de la fréquentation sera assuré par l'exploitant du service et un bilan d'évaluation détaillé sera présenté en fin de saison », explique le Département. « Si ce bilan met en évidence une utilisation importante en particulier par les personnes à mobilité réduite, la possibilité d'étendre ce service en avant-saison sera étudiée ». la collectivité envisage notamment la possibilité de mettre une navette autonome (sans chauffeur).

Financé par l'écotaxe, ce dispositif s'inscrit dans un programme de protection des espaces naturels et des paysages de l'île ainsi que l'offre de services de navettes électriques "Respi'Re". Suite appel d'offres, l'organisation du service a été confiée à Keolis Littoral pour un montant de 67 640 €. Pour permettre le rechargement quotidien de la navette, la Commune de Saint-Clément-des-Baleines met à disposition son atelier technique situé à proximité du phare.

L'aménagement du site intégralement repensé



Le nouvel aménagement au printemps 2018 / credit photo Anne-Lise Durif

La mise en place de cette navette intervient en complément d'un profond redéploiement de l'organisation de la circulation et du stationnement sur le site du phare. Le Département a aménagé un parking paysager déporté de l'entrée du chemin d'accès au phare, mis en service en avril 2018. Objectif : accueillir au mieux les visiteurs tout en préservant la qualité paysagère et environnementale du site. Un autre chantier est toujours en cours, à 600 mètres de l'entrée du chemin d'accès au phare, où le Département est en train d'aménager un pôle d'échanges pour les transports en communs (lignes régionales, navettes inter-villages, cars de tourisme). Un aménagement provisoire permet déjà d'y accueillir les cars de tourisme dès cette saison estivale.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Département 17

Publié sur aqui.fr le 15/07/2018

[Url de cet article](#)